

No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
13 novembre 2018**

18-11-143

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 13 novembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 13 novembre 2018 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame la directrice générale associée Claudia Baril, monsieur le directeur général Michel Bertrand sont présents.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

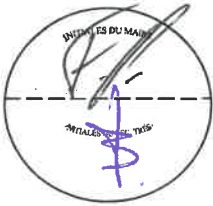
Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Dupras

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Approbation des procès-verbaux des séances ordinaires du 10 juillet 2018, 28 août 2018 et 11 septembre 2018
5. Déneigement rue Steeves
6. Demande de dérogation mineure 2018-00-0003 pour le 441, rue du Moulin - lot 2 397 479
7. Demande de modification au règlement de zonage, lot 2 397 461, rue Patrice
8. Relevé de soumissions et attribution du contrat – entretien de la patinoire – hiver 2018-2019
9. Demande de l'école Sainte-Marthe pour animation
10. Ratification du contrat pour nettoyage de fossés sur les chemins Saint-Guillaume et Sainte-Marie
11. Relevé de soumissions et attribution du contrat pour l'élaboration d'un plan d'intervention afin de répondre aux exigences gouvernementales et percevoir la subvention de la TECQ
12. Relevé de soumissions et attribution du contrat pour la réalisation d'une étude géotechnique en prévision des travaux routiers sur le chemin Sainte-Marie
13. Relevé de soumissions et attribution du contrat pour la demande d'autorisation au MELCC
14. Intervention à titre préventif sur certains cours d'eau
15. Ratification d'embauche - technicien en comptabilité et chargé de projets
16. Avis de motion et projet de règlement concernant le traitement des élus du conseil municipal de Sainte-Marthe
17. Avis de motion et projet de règlement décrétant les taxes, les tarifs et les compensations 2019 de cette municipalité lors d'une séance extraordinaire le 11 décembre 2018 à 20 h 30



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

18. Appel d'offres sur invitations pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques pour l'année 2019
19. Correspondance
20. Questions de l'assistance
21. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

18-11-144

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2018-11-13 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 100 119,39 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 125 483,36 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 26 598,63 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 5 637,65 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 257 839,03 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 10 JUILLET 2018, 28 AOÛT 2018 ET 11 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Dupras

18-11-145

QUE les procès-verbaux des séances ordinaires du 10 juillet 2018, 28 août 2018 et 11 septembre 2018 soient adoptés tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DÉNEIGEMENT RUE STEEVES

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Verreault

18-11-146

D'ACCORDER le renouvellement du contrat de déneigement de la rue Steeves à l'entrepreneur Brady Hodgson de Hodgson Farm pour une durée de cinq ans, soit pour les saisons hivernales 2018-2019 à 2023-2024 inclusivement au montant de 2 500 \$, taxes en sus, pour la première saison hivernale (2018-2019);

QUE pour chaque saison hivernale subséquente, le prix unitaire de l'hiver



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

précédent sera ajusté selon l'indice des prix à la consommation (IPC) des 12 derniers mois établi par Statistique Canada pour la région de Montréal. Par exemple, pour l'hiver 2019-2020, le prix unitaire de la saison hivernale 2018-2019 sera indexé au coût de la vie selon l'indice fourni par Statistique Canada mentionné précédemment et correspondra à la différence entre les indices du mois d'août 2018 et du mois d'août 2019. Cette formule sera appliquée à chaque année en faisant les adaptations nécessaires;

QUE s'il advient que monsieur Hodgson souhaite mettre fin au contrat avant la période de cinq ans, il doit en aviser la municipalité au moins six mois avant le 31 décembre de chaque année.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-00-0003 POUR LE 441, RUE DU MOULIN - LOT 2 397 479

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial à un maximum de 1,5 mètre de la ligne arrière du terrain alors que la grille des usages et normes C-214 de l'annexe « C » du règlement de zonage prescrit une marge minimale de 8 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est limitrophe à une zone résidentielle non développée;

CONSIDÉRANT QUE la dimension du terrain permettrait de construire d'autres bâtiments ou d'agrandir sur le côté ou à l'avant de la bâtisse et ainsi respecter le règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'autoriser cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

D'AUTORISER cette demande de dérogation mineure décrite en préambule de cette résolution.

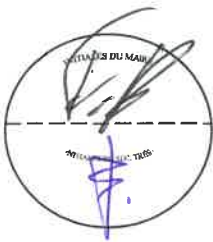
Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE, LOT 2 397 461, RUE PATRICE

ATTENDU QUE la demande de modification au règlement de zonage numéro 142 vise à ce que soit autorisé les habitations bi-familiales et tri-familiales sur le

18-11-147



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

lot 2 397 461;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est limitrophe à la zone H-210 où les habitations bi, tri et multifamiliales sont autorisées;

CONSIDÉRANT QUE les lots adjacents construits comprennent déjà un duplex, deux triplex et deux habitations intergénérationnelles;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé possède une superficie trop restreinte pour qu'il y soit construit une habitation multifamiliale;

CONSIDÉRANT QU'autoriser les habitations bi et tri familiales dans toute la zone H-211, qui inclue la montée Sainte-Marie, occasionnerait possiblement une incompatibilité d'usage;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'autoriser cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

18-11-148

D'AUTORISER la demande de modification au règlement de zonage visant le lot 2 397 461 de la rue Patrice selon les différentes étapes nécessaires à une telle modification.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RELEVÉ DE SOUMISSIONS ET ATTRIBUTION DU CONTRAT – ENTRETIEN DE LA PATINOIRE – HIVER 2018-2019

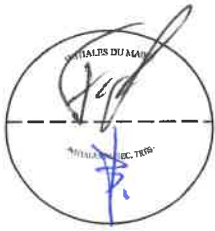
ATTENU QUE la municipalité a sollicité des demandes de soumissions afin de confier à contrat la fabrication de la glace sur la patinoire extérieure de la municipalité située au parc Yvon-Lauzon, son entretien, sa surveillance ainsi que l'ouverture et la fermeture des portes de la partie du Chalet des loisirs destinée aux patineurs et ce, pour la saison hivernale 2018-2019;

ATTENDU QUE deux individus ont déposé une soumission;

ATTENDU QUE la soumission de monsieur Stéphane Vanneste est la plus basse et conforme au devis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

18-11-149

D'ACCORDER le contrat précédemment décrit en préambule de cette résolution à monsieur Stéphane Vanneste au montant de 3 850 \$, taxes en sus.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DEMANDE DE L'ÉCOLE SAINTE-MARTHE POUR ANIMATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

18-11-150

D'ACCEPTER la demande formulée par madame Hélène Parent, directrice de l'école Sainte-Marthe, afin que notre intervenante jeunesse et de loisirs, madame Gaétane Gagnier puisse réaliser des activités particulières sur les lieux de l'école à raison de trois heures mensuellement.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RATIFICATION DU CONTRAT POUR NETTOYAGE DE FOSSÉS SUR LES CHEMINS SAINT-GUILLAUME ET SAINTE-MARIE

ATTENDU QUE la municipalité souhaite procéder à du nettoyage de fossés sur certains tronçons des chemins Saint-Guillaume et Sainte-Marie;

ATTENDU QU'un devis a été élaboré afin de définir les travaux à effectuer;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitations auprès des deux entrepreneurs spécialisés ayant leur place d'affaires à Sainte-Marthe, soit Excavation G. Lalonde inc. et Transport Yves Dupras inc.;

ATTENDU QU'une seule entreprise a déposé une soumission, soit Transport Yves Dupras inc. et que celle-ci est conforme;

ATTENDU QUE le prix soumis est conforme au montant estimé par la municipalité puisque similaire aux coûts pour des travaux identiques effectués ces dernières années, toutes considérations faites du nombre de mètres concernés;

EN CONSÉQUENCE,

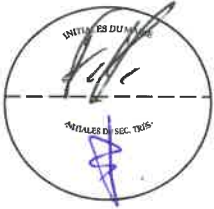
Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

18-11-151

D'ACCEPTER la soumission de Transport Yves Dupras inc. au montant de 15 485 \$, taxes en sus.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

RELEVÉ DE SOUMISSIONS ET ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION AFIN DE RÉPONDRE AUX EXIGENCES GOUVERNEMENTALES ET PERCEVOIR LA SUBVENTION DE LA TECQ

ATTENDU QUE l'ingénieur-conseil de la municipalité, monsieur Luc Brouillette a demandé des soumissions sur invitations auprès de trois firmes d'ingénieurs spécialisés dans ce type de mandats;

ATTENDU QUE deux firmes d'ingénieurs ont présenté une soumission soit Comeau Expert-Conseil au montant de 17 100 \$, taxes en sus et Maxxum au montant de 16 980 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE la plus basse soumission proposée par Maxxum est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Dupras

18-11-152

D'ACCEPTER la soumission de Maxxum au montant de 16 980 \$, taxes en sus.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RELEVÉ DE SOUMISSIONS ET ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE EN PRÉVISION DES TRAVAUX ROUTIERS SUR LE CHEMIN SAINTE-MARIE

ATTENDU QUE l'ingénieur-conseil de la municipalité, monsieur Luc Brouillette a demandé des soumissions sur invitations auprès de trois firmes d'ingénieurs spécialisés dans ce type de mandats;

ATTENDU QUE deux firmes d'ingénieurs ont présenté une soumission soit Englobe au montant de 18 850 \$, taxes en sus et SNC Lavalin au montant de 20 545 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE la plus basse soumission proposée par Englobe est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

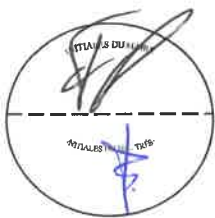
18-11-153

D'ACCEPTER la soumission d'Englobe au montant de 18 850 \$, taxes en sus.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RELEVÉ DE SOUMISSIONS ET ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LA DEMANDE D'AUTORISATION AU MELCC



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE l'ingénieur-conseil de la municipalité, monsieur Luc Brouillette a demandé des soumissions sur invitations auprès de trois firmes d'ingénieurs spécialisés dans ce type de mandats;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue, soit celle de FP Consultants au montant de 20 850 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE le prix de la soumission correspond au montant estimé par la municipalité et monsieur Brouillette;

ATTENDU QUE monsieur François Petit de FP Consultants est spécialisé dans ce type de mandat et jouit d'une excellente réputation professionnelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lavergne

18-11-154

D'ACCEPTER la soumission de FP Consultants au montant de 20 850 \$, taxes en sus.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

INTERVENTION À TITRE PRÉVENTIF SUR CERTAINS COURS D'EAU

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Dupras

18-11-155

D'AUTORISER l'entente initiée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le but d'effectuer des travaux préventifs d'enlèvement de glace et de neige sur certains tronçons de cours-d'eau situés au sud de notre municipalité mais faisant partie du même bassin versant et ce, dans le but de prévenir des inondations, notamment sur le territoire de la municipalité de Saint-Clet;

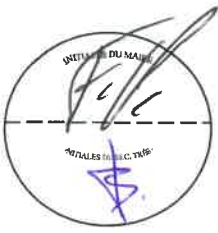
DE RÉITÉRER ainsi la résolution no 18-02-19 afin de prévoir les mêmes dispositions l'hiver prochain;

D'AUTORISER le paiement de la quote-part qui sera établi par la MRC de Vaudreuil-Soulanges en lien avec le pourcentage attribué à notre municipalité pour le bassin-versant concerné.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RATIFICATION D'EMBAUCHE - TECHNICIEN EN COMPTABILITÉ ET CHARGÉ DE PROJETS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE madame Cécile D'Amour à l'emploi de la municipalité à temps partiel depuis septembre 2012 a exprimé le souhait de prendre sa retraite à la fin de la présente année;

ATTENDU QUE monsieur le directeur général Michel Bertrand a recruté un remplaçant à madame D'Amour en la personne de monsieur Luke De Stéphano;

ATTENDU QUE pour procéder au transfert des dossiers et connaissances de madame D'Amour à monsieur De Stéphano, ce dernier est déjà en poste à temps partiel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

18-11-156

DE RATIFIER l'embauche de monsieur Luke De Stéphano à titre de technicien comptable et chargé de projets à temps partiel aux conditions à convenir avec le directeur général;

D'ADRESSER des remerciements et des félicitations à madame Cécile D'Amour qui a su apporter une solide expertise à la municipalité de Sainte-Marthe au cours des six dernières années et de lui souhaiter une longue et heureuse retraite.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARTHE

Monsieur le conseiller Claude Gravel donne avis de motion qu'un nouveau règlement concernant le traitement des élus du conseil municipal de Sainte-Marthe sera présenté lors d'une séance ultérieure pour adoption. Le projet de règlement accompagne cet avis de motion.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAXES, LES TARIFS ET LES COMPENSATIONS 2019 DE CETTE MUNICIPALITÉ LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE 11 DÉCEMBRE 2018 À 20 H 30

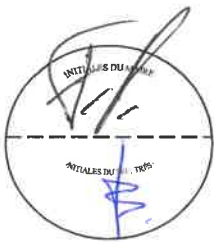
Monsieur le conseiller Carl Dupras donne avis de motion qu'un règlement décrétant les taxes, les tarifs et les compensations en 2019 à la municipalité de Sainte-Marthe sera présenté lors d'une séance ultérieure pour adoption. Le projet de règlement accompagne cet avis de motion.

APPEL D'OFFRES SUR INVITATIONS POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

18-11-157

DE MANDATER le directeur général de la municipalité afin de procéder à un



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

appel d'offres sur invitations pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques pour l'année 2019 en prenant en considération le projet de tarification incitative qui sera mis en application à compter de 2019.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général résument et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 28,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

QUE la présente séance soit levée.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
maire

Michel Bertrand
directeur général

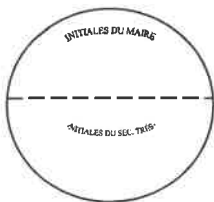
CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général

18-11-158



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

